

Collège des Cités Unies  
88 rue du Bois l'évêque  
77380 COMBS LA VILLE  
☎ : 01 60 60 42 45

*Charte validée en CA le 26-05-2020*

Le 26-05-2020

Mesdames et Messieurs

Pour garantir un climat scolaire serein et propice à l'épanouissement de tous les élèves, cela passe par une indispensable relation entre les familles et l'École. Je suis convaincu qu'assurer un développement de confiance entre l'élève jeune, sa famille et l'École (coéducation) permet d'accompagner au mieux ce jeune dans sa construction tant scolaire, personnelle que sociale.

Afin de construire quotidiennement pour nos élèves/vos enfants des liens solides entre tous les acteurs, il convient qu'en tant qu'adulte nous incarnions un modèle, un exemple pour eux.

Ce travail au quotidien de coéducation avec les familles implique de la part de tous les acteurs de la communauté éducative certains préceptes que nous pouvons regrouper dans la charte ci-dessous :

**CHARTRE DE CO-EDUCATION**  
**A l'attention de la communauté éducative**

*Même si nos regards, à priori, peuvent paraître parfois contradictoires, ils sont en réalité complémentaires*

**Se faire confiance réciproquement**

Dans toutes nos missions quelles que soient nos fonctions, nous devons agir dans l'intérêt de l'élève uniquement dans celui-ci.

Dans l'approche pédagogique dispensée par les enseignants, nous recherchons une approche constructive, innovante et pérenne des apprentissages pour que chaque élève puisse, à la hauteur de ses capacités, accroître ses compétences et ses connaissances.

De même dans l'aspect éducatif, si votre enfant est amené à être reçu par un membre de la communauté éducative de l'établissement il est fait en sorte que votre enfant prenne conscience de sa responsabilité, auteur, victime, témoin.... C'est dans cette volonté, sous l'impulsion de Mme PAULO -Psy EN que la **méthode Pikas** est développée au collège les Cités Unies pour améliorer les relations entre élèves et ainsi réguler les phénomènes d'intimidations diverses par le biais de la Cellule Ecole Collège.

De même, lorsqu'une sanction est prononcée c'est avant tout pour rappeler un cadre nécessaire à la vie en collectivité et donner des repères à l'auteur.

En fonction de la nature d'un échange avec votre enfant, ses responsables sont informés par la suite si nécessaire,

La sanction se veut donc principalement éducative. Elle rappelle également au reste de la communauté que le respect de la loi est avant tout pour protéger et non pour contraindre.

**Encourager la persévérance scolaire**

Au niveau du travail scolaire en classe, il est attendu de la part de chacun des élèves une implication et une application dans tous les cours ainsi qu'un nécessaire travail à la maison. Rappelons que l'agenda reste l'outil principal par lequel l'élève doit noter ses devoirs, le cahier de texte sur l'ENT ne doit venir qu'après... cela fait partie de l'apprentissage de l'élève à devenir autonome.

En cas d'absence d'un élève, il est souhaitable qu'un binôme de classe soit créé en début d'année pour leur permettre de récupérer les cours mutuellement.

Pour les élèves qui n'ont pas les meilleures conditions de travail chez eux ou qui manquent de méthode, **le dispositif Devoirs Faits représente un accompagnement gratuit**, celui-ci est dispensé par des enseignants. Cette inscription court sur un trimestre (car l'apprentissage méthodologique s'inscrit sur un temps long) et seule l'assiduité peut permettre de progresser.

Certains élèves sont absents le jour de l'évaluation sans motif valide. Pour endiguer une inquiétante tendance qui consiste à « éviter les évaluations » dans la mesure du possible les enseignants font rattraper cette évaluation mais les élèves bien souvent rendent une feuille blanche ou partiellement remplie.

**Pour éviter que cette tendance se confirme une mise en garde « assiduité » pourra être attribuée si cette situation se rencontre.**

### **Se respecter mutuellement**

Cela implique de part et d'autre un vocabulaire et un **ton mesuré et courtois**, nous devons incarner un exemple à suivre pour vos enfants surtout en cas de discorde.

Bien évidemment, je rappelle qu'il n'est pas possible qu'un parent, ou tout autre membre de la famille interpelle directement un élève à la sortie ou aux abords du collège. Même si votre enfant est victime de l'attitude d'un camarade, votre réaction risque de faire empirer la situation initiale.

Ces enfants étant mineurs (voire porteur d'un handicap), l'intervention serait donc contre-productive.... Informez-nous au plus vite de cette situation et nous la traiterons avec la plus grande attention.

Pour certaines situations, malgré notre action ou réactivité, les améliorations peuvent être plus ou moins rapides et visibles à vos yeux.....

### **Pour un usage raisonnable de l'ENT**

La messagerie de l'ENT représente un outil de communication très fortement utilisé. Je rappelle qu'il revient à chaque famille de faire les démarches pour activer leur compte. Ce compte reste le même durant toute la scolarité au collège de vos enfants.

Toutefois, contrairement au carnet de correspondance, vous pouvez solliciter un interlocuteur à tout moment.

A ce sujet, il paraît raisonnable **d'éviter d'envoyer un message au-delà de 20H00 ainsi que cesser tout échange à compter de ce même horaire.**

Je vous rappelle que lorsque vous adressez un message à un destinataire précis, il sera traité par son destinataire ou une tierce personne en fonction de la réponse à formuler et de la problématique soulevée. En aucun cas une réponse immédiate ne peut être attendue.

En cas d'information urgente concernant la sécurité d'un élève ou une information personnelle qui nécessite la plus grande prudence, je vous demande de nous la communiquer en priorité et uniquement à l'adresse de l'établissement : [ce.0771959l@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771959l@ac-creteil.fr)

Il convient également de soigner la forme du message, les propos de nous tous doivent demeurer professionnels et dans l'intérêt de l'élève.

### **« Le droit à l'erreur »**

Enfin, nous pouvons tous commettre des erreurs involontairement dans nos pratiques. En effet, devant certaines situations nous pouvons faire les mauvais choix, c'est un fait ! Il convient de ne pas rappeler cette situation sur laquelle on ne peut plus agir mais faire en sorte qu'à l'avenir les décisions prises soient plus adaptées à la situation de l'élève.

### **Les représentants de parents d'élèves**

Je vous rappelle à toutes fins utiles que vous pouvez vous rapprocher des Fédérations de parents d'élèves du collège pour leur communiquer vos interrogations. Celles-ci siègent au conseil de classe de vos enfants et au Conseil d'Administration notamment.

Ils sauront vous écouter et vous conseiller si besoin dans votre questionnement dans l'intérêt de tous.

Voici le lien internet de chacune des deux fédérations présentes sur l'établissement :

FCPE- [fcpe77citesunies2@gmail.com](mailto:fcpe77citesunies2@gmail.com)

AAPE- [aape.cites.unies@gmail.com](mailto:aape.cites.unies@gmail.com)

Merci de prendre en compte ces informations qui doivent nous permettre de construire une relation saine et durable entre les parents et l'Ecole.

Relation qui doit nous permettre de faire en sorte que cette citation de Nelson Mandela : **« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ! »** prenne tout son sens auprès de nos jeunes générations.

Représentants des parents d'élèves

Le Principal

AAPE

FCPE

